

la lettre des professionnels de l'animal familial



L'EDITO



Cher-e-s adhérent-e-s,

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de covid 19 qui a bouleversé l'activité économique de tout le pays. Grâce aux efforts du **PRODAF**, les animaleries ont pu rester ouvertes pendant les périodes de confinement, en tant que magasins essentiels.

Nous nous réjouissons également que les toiletteurs aient obtenu le droit d'exercer leur activité, nécessaire au bien-être des animaux.

Le début de 2021 a été marqué par le dépôt de l'amendement du député Loïc Dombreval, dans le cadre du projet de Loi annoncé en juillet 2020. Voté à l'Assemblée Nationale contre l'avis du Ministre de l'Agriculture cet amendement doit être étudié au Sénat.

Le **PRODAF** s'est exprimé clairement contre cet amendement qui mettrait en péril toute l'activité de vente du vivant ; reçus en réunion technique au Sénat, nous avons remis un dossier complet sur le sujet fin avril.

Grâce à nos efforts et aux vôtres, aujourd'hui l'animalerie se porte bien, et nous ferons tout pour que cela continue.

Restant à votre écoute,

Bien cordialement,

René MICHAU
Président

À VOS AGENDAS

* Du 25 au 27 juin : **Salon Expo ZOO - Paris Animal Show** à Paris Porte de Versailles.

ExpoZoo reste le rendez-vous incontournable de tous les professionnels de l'animal familial et fait le pari d'un Salon « en présentiel », avec une journée uniquement professionnelle et deux jours professionnels et grand public.

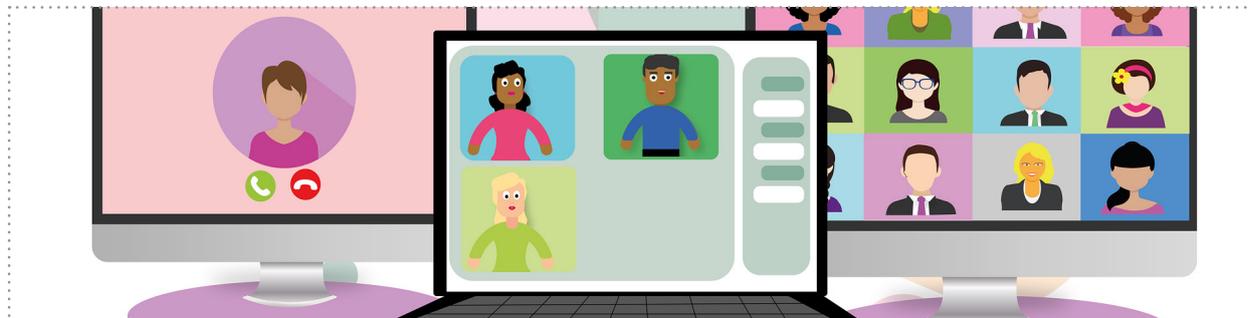




VIE DU SYNDICAT



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021



Notre Assemblée générale 2021 s'est tenue en visioconférence le 19 mars. Elle a réuni près de quarante participants représentant tous les secteurs de la filière : formation, élevage, vente en animalerie, industrie d'hygiène et soin, communication.

Le président René MICHAU a rappelé le contexte sanitaire et économique qui a marqué l'année 2020, en bouleversant les habitudes de travail et de consommation sans affecter la filière Animal de compagnie. **La présence des animaux de compagnie est en effet apparue plus importante que jamais, et les animaleries ont pu rester ouvertes au public en tant que commerces essentiels.**

L'année 2020 a vu le nombre d'adhérents du **PRODAF** augmenter dans quasiment tous les secteurs. Les comptes 2020 certifiés par notre Commissaire aux Comptes sont positifs. Un budget au minimum à l'équilibre a été présenté et approuvé par l'Assemblée pour 2021. Enfin l'année 2021 verra l'arrivée d'un ou une Délégué-e dont le recrutement a débuté ; étant donné l'importance des dossiers à traiter, un ou une assistant-e pourra également être embauché-e.

LES CHANTIERS DE 2020

Les présidents de commission ou leurs représentants ont présenté les chantiers menés en 2020 :

Commission Chiens-chats

La Commission a exprimé son opposition à l'amendement Dombrevail, qui serait dommageable non seulement aux animaleries mais aussi aux élevages.

Commission Communication

Une **nouvelle mouture de la plaquette de présentation du Syndicat** est disponible. **Une nouvelle charge d'engagement qualité** est en cours d'envoi à tous les professionnels adhérents concernés par la vente d'animaux.

Commission Formation

Inscription du CQP Vendeur en Animalerie au RNCP : après examen du dossier France Compétences a demandé de nouveaux ajouts et modifications pour passer à la commission d'avril ; ces modifications ont été effectuées par l'ISTAV, nous attendons la réponse de France Compétence.

BTS et BAC Pro Animalerie : sans consultation des professionnels, le Ministère a décidé de fusionner les BTS Animalerie et Jardinier ; mises devant le fait accompli, les organisations professionnelles se sont retrouvées avec une marge de manœuvre limitée mais la décision a été finalement annulée. Le **PRODAF** a depuis été contacté par la DGER concernant l'évolution du secteur de formation canin-félin. La commission formation participera activement aux réunions d'étude sur les Bac Pro.

Commission Traçabilité et Vivant non domestique

Les deux commissions ont fait ensemble un travail de fond sur la **réglementation du Non domestique**. Malgré une activité limitée par le confinement, les échanges ont repris avec le Ministère de la Transition Ecologique.

La Commission Traçabilité a apporté au **Guide de Bonne Pratiques** des modifications supplémentaires demandées par la DGAL. Une dernière version a été validée tout récemment ; dès réception de la validation écrite, le Guide sera envoyé sous format numérique à toutes les animaleries adhérentes.

LES CHANTIERS DE 2021

Le dépôt en juillet 2020 d'une proposition de Loi contre les abondons et la maltraitance animale a débouché en février 2021 sur le vote à l'Assemblée nationale d'un amendement porté par le député Loïc Dombrevail, contre l'avis du Ministre de l'Agriculture. **Avec le soutien du SNVEL (Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral), Le PRODAF s'est exprimé clairement contre cet amendement qui mettrait en péril toute l'activité de vente du vivant.** Le président René MICHAU a été reçu au Sénat par Madame Anne CHAIN-LARCHE, rapporteur de la proposition de loi ; un dossier technique doit lui être remis à la fin de ce mois. En tout état de cause, l'examen de ce projet n'est pas encore inscrit au calendrier du Sénat.

Elections au Conseil Syndical et au Bureau

Dix membres du Conseil étaient cette année sortants

rééligibles ; l'un deux n'a pas souhaité se représenter. Les neuf autres membres ont été réélus, et le Conseil a accueilli un nouveau membre : Benoît BOST, nouveau directeur de la MFR de Neuvy le Roi en Indre et Loire. Le Bureau a été renouvelé. Un poste restant à pourvoir au Conseil, la candidature de Frédéric DARGAUD, vice-président de PRESTANIMALIA-FFATA, a été validée ultérieurement.

La liste complète des membres du Conseil et du Bureau est consultable sur notre site internet www.prodaf.org, menu « LE PRODAF », sous-menu « LES ACTEURS ».

Fonctionnement des Commissions de Travail

René MICHAU a demandé aux présidents des Commissions de Travail de nommer des présidents adjoints ou présidentes adjointes pour les seconder, ainsi que des secrétaires de

séance pour leurs réunions. **Ces Commissions fonctionneront désormais en autonomie, leurs présidents informeront par mail le Bureau et le Secrétariat du résultat de leurs travaux.**

Ont été nommés lors de l'Assemblée : Bénédicte DE VILLEMEUR-VIEILLE, présidente adjointe de la commission Communication présidée par Jan WEJBRANDT ; Serge LAUGIER, président adjoint de la Commission Chiens-Chats présidée par Robert TENA. Suite à l'Assemblée : Axel GUIHENEUC, président adjoint de la Commission Traçabilité présidée par Olivier DOMINIKOWSKI et Anne HEURTIN-VALLE, présidente adjointe de la Commission Hygiène et Soins présidée par Jean BERTHO. La Commission Affaires Sociales est présidée par René MICHAU.

COMMISSION TRAÇABILITÉ

Olivier DOMINIKOWSKI et Karim DAOUES participeront aux travaux de **31^{ème} session du Comité pour les animaux de la CITES** (Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora, *Convention sur le Commerce international des Espèces en danger*) du 31 mai au 4 juin 2021.

L'ordre du jour de cette 31^{ème} session comprend notamment : la planification stratégique 2020-2022 (plan de travail et préparation du rapport du Comité à la 19^{ème} session de la Conférence des parties) ; un point sur les espèces inscrites en annexe I ; des questions relatives au respect de la Convention, à la lutte contre la fraude et à la réglementation du commerce des espèces en annexe II ; et des questions spécifiques aux espèces et aux régions.



ACTUALITÉ SOCIALE



ACCORDS DE BRANCHE ÉTENDUS AU 1^{ER} TRIMESTRE 2021 :

Les dispositions de ces accords concernent désormais toutes les entreprises entrant dans le champ de la Convention Collective ; elles ont pris effet au jour de la parution des arrêtés.

L'Arrêté du 5 février 2021 porte extension :

- de l'Avenant n° 6 du 15 octobre 2019 à l'accord national Frais de santé, qui a mis à jour le tableau de garanties en remboursement de frais suite à la réforme instituée par la Loi de financement de la Sécurité sociale en 2019 ;
- de l'Accord du 22 novembre 2018 relatif au secteur économique de référence, qui a désigné L'OPCO Entreprises de Proximité comme Opérateur de compétences pour la Branche.

[Avenant n° 6 Frais de Santé](#)

[Accord OPCO](#)

[Arrêté du 5 février 2021](#)

L'Arrêté du 8 février 2021 porte extension :

- de l'Accord sur l'Activité partielle de longue durée (APLD) signé par les partenaires sociaux le 18 décembre 2020, qui a institué ce dispositif pour la Branche en conformité avec l'article 53 de la Loi n° 2020-734 du 17 juin 2020, afin de faire face à des périodes éventuelles de réduction durable d'activité.

[Accord APLD](#)

[Arrêté du 8 février 2021](#)

L'Arrêté du 2 avril 2021 porte extension :

- de l'Avenant n° 1 du 14 octobre 2020 à l'Accord du 15 janvier 2019 relatif au niveau de prise en charge des diplômes et certifications préparés en apprentissage, concernant les formations Agent cynophile de sécurité et Toiletteur canin et félin.

[Avenant n° 1 à l'Accord du 15 janvier 2019](#)

[Arrêté du 2 avril 2021 – texte n° 91](#)



L'Arrêté du 10 avril 2021 porte extension :

- de l'Avenant du 14 octobre 2020 sur les Congés pour événements familiaux, qui améliore le régime juridique applicable aux salariés de la Branche dans son article 7-5.

[Avenant congés spéciaux du 14 octobre 2020](#)

[Arrêté du 2 avril 2021 – texte n° 66](#)

ACCORD SIGNÉ

[Accord en cours d'extension](#)

Un accord sur les salaires 2021 a été signé par les partenaires sociaux le 2 février dernier et déposé le 18 février. Il acte une augmentation de 1% pour l'ensemble de la grille :

[Accord salaires du 2 février 2021](#)

Conformément aux termes de l'accord, la nouvelle grille prendra effet à compter du premier jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension.



KLESIA EST A VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN

Au-delà des garanties santé et prévoyance souscrites par votre employeur auprès de KLESIA, nous avons spécialement conçu pour les salariés des services innovants et adaptés à votre secteur.

Parmi eux, **MAESTRO chef d'orchestre santé**, vous guide au quotidien afin d'agir sur votre santé et votre bien-être. Il vous donne les moyens de veiller à votre équilibre, en évaluant vos besoins et vous aide à atteindre vos objectifs.



**MAESTRO CHEF D'ORCHESTRE
SANTÉ KLESIA EST UNE APPLICATION
QUI VOUS DONNE ACCÈS
À PLUSIEURS FONCTIONNALITÉS.**

**VOUS ÊTES CLIENTS KLESIA,
TÉLÉCHARGEZ L'APPLI MAESTRO
CHEF D'ORCHESTRE SANTÉ KLESIA.**

Déjà disponible sur les stores



ADHÉRENTS



NOUVEAUX ADHÉRENTS

En 2021 le **PRODAF** accueille parmi ses nouveaux adhérents :



Située à Lyon **Bebesaurus** est une boutique physique et en ligne spécialisée dans la vente de reptiles et amphibiens, avec une expertise de plus de 20 ans dans l'élevage de lézards. Les clients viennent y chercher les conseils de spécialistes passionnés.



Familypet s'appuie sur une expertise de l'animalerie acquise depuis 1978 (création de la 1^{ère} boutique d'animalerie traditionnelle). Le site internet permet aux passionnés d'animaux de compagnie de retrouver le matériel le plus performant au travers de marques longuement sélectionnées depuis 36 ans. L'entreprise compte deux magasins dans le centre, près de Tours et près de Blois.



Située près de Beauvais dans l'Oise la **MFR de Songeons** propose dans un cadre champêtre plusieurs formations en alternance dont la Vente en Animalerie ; c'est aussi un Gîte de France qui offre la possibilité de randonnées équestres.



PRESTANIMALIA-FFATA est une organisation professionnelle nationale qui regroupe les professionnels du toilettage

et participe activement à la défense et à la promotion du titre professionnel certifié de « Toiletté Canin » : le CTC, dont elle est dépositaire.



Petite entreprise familiale de services dédiés aux animaux, créée en 2011 et située à Sartrouville dans les Yvelines, **Soluce Animo** propose principalement trois types de services : des gardes sous forme de visites à domicile (pet-sitting), des promenades canines individuelles ou en petits groupes et du transport/taxi animalier courte distance ou longue distance.



Basée en Californie à San Luis Obispo, **ZOOMED** commercialise depuis 44 ans des produits destinés aux reptiles, poissons et oiseaux grâce à un réseau de distributeurs dans le monde entier. L'entreprise donne la priorité à la santé, à la sécurité et au bien être des animaux et privilégie autant que possible les solutions vertes pour l'élaboration de ses produits.



MH Consulting, conseil spécialisé en animalerie, est distributeur **ZOOMED** pour la France.

LES ADMINISTRATEURS

- ▶ René MICHAU - Président
- ▶ Frédéric AMBLARD - Président Adjoint
- ▶ Diego MIGNOT - Trésorier

LE SECRETARIAT

- ▶ Sylvie RENON - Assistante de direction

Vice-Présidente :
▶ Nathalie RIBOT

Vice-Présidents :
▶ Karim DAOUES ▶ Olivier DOMINIKOWSKI
▶ Robert TENA ▶ Jan WEJBRANDT

PRODAF & VOUS

Editeur : PRODAF - Syndicat des Professionnels De l'Animal Familier • 17 rue Janssen - 75019 PARIS • Tél. 01 40 40 25 03
E mail : prodaf@prodaf.org • Directeur de la publication : René MICHAU • Rédactrice : Sylvie RENON • Création et mise en page : DELICATE ESSENCE • Dépôt légal : ISSN 1966-9933